

## 1. Accueil et accompagnement

Vous allez participer à un dispositif d'accompagnement et/ou de formation avec airelle.

Cette fiche a été mise en place pour vous guider et vous accompagner dans les étapes de votre accompagnement et/ou formation.

Vous trouverez des informations pratiques et des éléments de présentation de notre association sur notre site internet :

[www.airelle.org](http://www.airelle.org)

## 2. L'équipe d'airelle

Elise PICON et Miriam GUZY sont co-directrices de l'association.

Sandrine DUBANT, Sarah PRADELOU, Thierry GONCALVES, et Grégory SIMIER sont conseiller·ères-formateur·rices.

Mmes Sophie CUFFLIN et Céline BOUILLÉ sont vos interlocutrices administratives.

Mme BOUILLÉ est également référente Handicap.

Les intervenants d' **airelle**, salariés ou indépendants, sont experts de la construction de projets entrepreneuriaux et formés aux techniques d'accompagnement et d'animation pour vous délivrer des formations opérationnelles et vivantes afin d'atteindre les objectifs pédagogiques définis ensemble.

## 3. Votre accompagnement chez airelle

Votre conseiller·ère-formateur·rice est chargé·e de l'accueil à votre jour d'entrée en formation et sera votre interlocuteur·rice tout au long de votre accompagnement : c'est votre référent·e pédagogique.

Votre dispositif d'accompagnement et/ou de formation a été formalisé dans une convention intégrant :

- Les modalités de formation : dates, lieux et horaires, évoqués lors de votre entretien ;
- Le programme de formation ;
- Les modalités d'évaluation.

Des séquences d'accompagnement et/ou de médiation pourront être organisées si nécessaire avec le ou les référents concernés.

Toute absence doit être signifiée dans les plus brefs délais. Selon les modalités reprises dans la convention, des pénalités seront susceptibles d'être mises en place.

L'association procèdera en fin d'accompagnement et/ou de formation à une évaluation.

Un certificat de réalisation vous sera envoyé à l'issue de cette évaluation notifiant la validation de vos acquis. A votre demande, une feuille d'émargement signée par le·s stagiaire·s et le·a formateur·rice, par demi-journée de formation, pourra vous être remise.

## 4. Informations pratiques

Les informations concernant le lieu de formation, la restauration et les conditions d'accès vous ont été transmis avec votre convocation. Avant la formation, nous informons de nos exigences le lieu qui vous accueillera avec accès PMR notifié.

Des boissons chaudes à prix libre sont proposées pour toute la durée de votre accompagnement. Une salle de restauration, équipements de réchauffage (micro-onde et four) et vaisselle sont mis à disposition dans les locaux d'airelle. Vous êtes chargés du nettoyage de la vaisselle que vous utilisez. Les espaces collectifs doivent être remis à l'état dans lequel vous les avez trouvés. Le tri sélectif est pratiqué au sein de l'association.

Les équipements et aménagements peuvent varier en fonction des locaux de déroulement de la formation.

## 5. Moyens pédagogiques

Une salle de formation équipée de vidéoprojecteur, tables et chaises est mise à disposition. Pour les accompagnements individuels, vous vous entretiendrez avec votre conseiller-formateur dans un bureau d'entretien.

Un accès internet en wi-fi est disponible. Votre conseiller-formateur vous donnera le code d'accès sur demande.

## 6. Vos obligations

Vos obligations liées à votre convention d'accompagnement et/ou de formation :

- Participer assidûment à celle-ci ;
- Respecter le règlement intérieur ;
- Participer aux évaluations (« auto-évaluation de positionnement » : en amont de la formation, « auto-évaluation à chaud » : en fin de formation)
- Régler le coût de la formation.